

Ces indésirables gravats qui polluent Belle Granaghje



Depuis plusieurs semaines, des tonnes de gravats souillent le site de Belle Granaghje, et ce, malgré les mises en garde de la communauté des communes. (Photos Gilda Emmanuelli)

Nous avons déjà relaté dans nos colonnes, les dépôts récurrents de décharges sauvages sur le site du col de Belle Granaghje.

Force est de constater, aujourd'hui encore, qu'en dépit des mises en garde répétées des autorités concernées et associations militant contre ce type d'incivisme, qu'au mépris des campagnes en faveur d'une écologie citoyenne avec l'installa-

tion récente de panneaux indiquant l'interdiction de dépôts et gravats sur le secteur de l'ancien incinérateur, certaines entreprises et individus bravent sciemment cet interdit. Ainsi, en quelques mois, le site de Belle Granaghje est devenu littéralement un véritable dépotoir à ciel ouvert où s'amoncellent des tonnes de mètres cubes de déchets en tout genre : domestiques et industriels,

comme par exemple des plaques entières d'enrobé. Pourtant, le site est fréquenté par de nombreux randonneurs, promeneurs, éleveurs ainsi que par les chasseurs de la région. Alerté par ces actes d'incivilité, le président de la communauté des communes de Corte Centre Corse, Xavier Poli, s'est élevé contre cet incivisme qui perdure, rappelant bien aux contrevenants qu'une « déchet-

rie privée fonctionne en Centre Corse, et plus précisément à Suveria. Cette dernière est habilitée à recevoir ce type de déchets. Il est donc inadmissible de cautionner cela. Nous sommes astreints à des procédures strictes et nous avons fait nettoyer le site il y a un an. Nous ferons constater ce dépôt illégal et nous déposerons plainte ». Le dépôt sauvage de gravats dans la nature pose un véritable problème

dans les microrégions où il n'existe pas d'infrastructures pour les accueillir. Or, en Centre Corse le problème ne se pose pas, « pourtant, les entreprises, passant outre nos campagnes d'informations, sont encore trop nombreuses à ignorer, bafouer et ne pas respecter la législation traitant des problèmes de nature, d'environnement et de santé publique ».

GILDA EMMANUELLI

CORSE MATIN 09/10/2013